

Commune de PIGNANS



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
Du 14 novembre 2022

## ARRÊTÉ N° 2022/676

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 14 novembre 2022 de Madame OLSEN Christel, tendant à obtenir l'autorisation de barrer la rue des Quatre coins,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à barrer la rue des Quatre Coins afin de procéder à une livraison de bois au n°10, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.  
Pendant la durée des opérations, la rue des Quatre Coins sera fermée à la circulation.

#### Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le vendredi 18 novembre 2022.

#### Article 3 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 14 novembre 2022.

**Le Maire,**  
**Fernand BRUN**

